



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 8 avril 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à un projet d'extension de réseau à Richmond**

**Notre dossier : 312-00967**

**Dossier Régie : R-4150-2021**

---

Chère consoeur,

Le 26 mars 2021, Énergir a déposé une *Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau à Richmond* (la « **Demande** »).

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Régie a diffusé l'*Avis aux personnes intéressées* en lien avec la Demande, lequel prévoit que « la Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier ».

Le 6 avril 2021, le ROÉÉ a déposé une correspondance dans laquelle elle demande à la Régie de procéder à l'étude de la Demande en audience publique et d'inviter les personnes intéressées à déposer des demandes d'intervention et budgets. Au soutien de sa demande, le ROÉÉ invoque notamment le Plan pour une économie verte (PÉV) ainsi que l'obligation de la Régie de vérifier la conformité de la Demande avec les objectifs des politiques énergétiques du gouvernement.

Énergir soumet ce qui suit à l'égard de la demande du ROÉÉ.

D'une part, la Régie s'est déjà clairement prononcée à l'effet qu'elle ne jugeait pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier ni de tenir d'audience publique.

En ce qui a trait à la conformité de la Demande avec les objectifs des politiques énergétiques du gouvernement, Énergir rappelle que le projet est subventionné par le gouvernement du Québec à la hauteur de 10,6 M\$, tel qu'il appert notamment de la convention d'octroi de subvention conclue entre Énergir et le ministre de l'Énergie et des

ressources naturelles (Énergir-1, Document 6). Énergir souligne par ailleurs que ce projet fait suite à l'annonce du gouvernement du Québec, lors de la mise à jour économique et financière en novembre 2020, d'une enveloppe de 25 millions de dollars en 2020-2021 « pour soutenir de nouveaux projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel ayant pour but de desservir les secteurs industriel et agricole en région »<sup>1</sup>.

Énergir réitère également qu'une décision de la Régie à l'égard de la Demande est requise au plus tard à la fin mai 2021, et ce, afin d'être en mesure de respecter l'échéancier du projet. Énergir soumet que le traitement suggéré par le ROÉÉ (interventions, budgets de participations, demandes de renseignements, mémoires, preuve écrite et argumentations) serait de nature à retarder le traitement de la Demande et ainsi, sous réserve de la décision de la Régie au mérite, mettre en péril l'échéancier du projet.

Ceci étant dit, au-delà de la Demande, les représentants d'Énergir sont ouverts aux échanges dans un cadre approprié et pourront discuter de la vision d'Énergir pour décarboner de plus en plus ses activités liées notamment à la distribution gazière au Québec.

Enfin, tel que prévu à l'Avis aux personnes intéressées, Énergir se réserve le droit de répondre aux commentaires des personnes intéressées (incluant le ROÉÉ) au plus tard le 26 avril 2021 à 12h.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

---

<sup>1</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR\\_lepointNov2020.pdf#page=76](http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR_lepointNov2020.pdf#page=76), page B.61.